

POPSU Transitions · Domaine thématique Gestion de l'eau et systèmes alimentaires
Activité N°9 : Expérimentations citoyennes et relations aux ressources naturelles et matérielles dans les tiers lieux nourriciers



Tiers-lieux nourriciers : des expérimentations citoyennes en faveur des transitions alimentaires

Note de recherche rédigée par

Amélie Tehel, docteure en Sciences de l'Information et de la Communication, chercheuse post-doctorante, chaire TMAP, Sciences Po Rennes, Laboratoire Arènes (UMR 6051)

Marine Besse, chargée d'études en sciences sociales indépendante

Blanche Gaud, étudiante en Master Recherche et Expertise en Sciences Sociales du Politique (RESSP) à Sciences Po Rennes, stagiaire au sein de la Chaire TMAP

Septembre 2024

—

Introduction

Le sujet du changement climatique s'impose avec urgence aux acteurs publics. En matière d'action publique, le sujet est d'autant plus épineux qu'il est transversal : il pose la question de la gestion des ressources, du développement économique, de la justice sociale, des formes de coopérations, etc. Le programme de recherche-action **POPSU Transitions « Changer d'échelles : la coopération territoriale face au défi climatique à Rennes et en Haute-Bretagne »** a vocation à contribuer au volet « Transitions écologiques » du Contrat de coopération (associant l'État et 16 EPCI en Haute-Bretagne). Dans ce contexte, cette note de recherche, inscrite dans le domaine « Gestion de l'eau et systèmes alimentaires » du programme, s'intéresse à la manière dont des initiatives citoyennes s'engagent dans une démarche visant à favoriser la résilience alimentaire de leur territoire.

Ces initiatives prennent parfois la forme de « tiers-lieux », et plus particulièrement de « tiers-lieux nourriciers », qui concentrent leurs actions sur les questions alimentaires et agricoles. Face au défi climatique, ces nouvelles expérimentations participent de nouvelles dynamiques coopératives. De plus en plus de collectivités s'appuient sur ces dynamiques et soutiennent leur développement pour construire des réponses adaptées aux besoins singuliers de leurs territoires. Pourtant, ces tiers-lieux ont pour caractéristique de s'inscrire dans des démarches agiles, expérimentales et transversales qui se heurtent parfois à la rigidité d'une action publique très sectorisée. Si les ambitions entre collectivités et initiatives citoyennes peuvent être communes, les modes d'actions diffèrent, et peuvent conduire à des impasses. Ce chantier de recherche a souhaité identifier et analyser les facteurs qui peuvent faire obstacle à des coopérations solides et durables entre un projet de tiers-lieu nourricier et les pouvoirs publics locaux.

Les tiers-lieux nourriciers et agricoles, des espaces engagés dans les transitions alimentaires

En rapide expansion depuis plusieurs années, le mouvement **tiers-lieux** s'étend dans les territoires urbains comme ruraux (Idelon, 2022) et s'engage, à différentes échelles, et selon différents modes d'action, dans les transitions (Glémain et Billaudeau, 2022 ; Burret, 2021 ; Liefoghe, 2018). Les questions agricoles et alimentaires constituent l'un des axes de travail privilégiés d'une part des tiers-lieux en France. Selon le récent panorama de l'Observatoire des Tiers-lieux¹, **11% agissent dans le domaine agricole et 21% dans le domaine alimentaire**. Selon la même étude, 6% des tiers-lieux recensés ont en leur sein des cuisines partagées qui permettent l'organisation régulière d'actions orientées sur le sujet de l'alimentation, et 16% ont des relations de partenariat avec des acteurs de l'agriculture et de l'alimentation.

L'appellation « **tiers-lieux nourriciers** » réunit, dans une sous-typologie, ces tiers-lieux qui se spécialisent sur les enjeux alimentaires et agricoles. Selon le panorama précité, **10 % des tiers-lieux recensés s'identifient comme tels en France**. Ces lieux mettent ainsi en œuvre des expérimentations multiples, cherchant à rendre désirables et soutenables des modes de production et de consommation locales. Les tiers-lieux nourriciers conduisent une action visant à favoriser la résilience alimentaire des territoires, en travaillant notamment à des circuits de distribution qui contribuent à la cohésion sociale et territoriale. L'enjeu est aussi de faciliter l'installation de nouveaux et nouvelles agriculteur·ices (par exemple par la mise en place d'espaces tests agricoles²). L'hybridation des activités, propre au processus tiers-lieu (Colmellère *et al.*, 2019), apparaît comme une des clés méthodologiques pour construire des modèles d'activités diversifiés et viables sur le plan économique (on voit par exemple s'y développer des offres de formation ou d'agrotourisme³). L'alimentation, et plus précisément l'idée du « bien manger » sert en outre de support à la montée en compétences des usagers et usagères du tiers-lieu, avec l'objectif par exemple de concourir à la réinsertion économique de publics en situation de précarité⁴. À l'instar de nombreux tiers-lieux, ces espaces cherchent à redéfinir les modèles d'organisation du travail en valorisant les dimensions coopératives. Face au défi climatique, ces lieux tentent donc d'appréhender des problématiques interdépendantes pour travailler concrètement à des adaptations vertueuses pour l'ensemble des populations humaines (habitant·es) et non-humaines (respect de la biodiversité).

Les tiers-lieux en Bretagne : quelques données

Selon le panorama des tiers-lieux bretons publié par Bretagne Tiers-lieux (2024), la région compte 231 tiers-lieux, dont 63 sont situés en Ille-et-Vilaine. 41% de ces lieux déclarent s'engager dans les transitions, tandis que 20% sont aussi des commerces de proximité ruraux. Ces lieux émergent pour moitié d'une impulsion citoyenne, et restent gérés par une association ou un collectif citoyen. L'écosystème représente 500 équivalents temps plein (ETP) sur la région, et environ 8000 bénévoles. Les deux tiers des tiers-lieux recensés déclarent avoir engagé des partenariats avec des acteurs publics. 52% bénéficient d'un soutien au niveau de la commune, 48% au niveau de l'intercommunalité.

¹ Panorama 2023 de l'Observatoire des Tiers-lieux : <https://observatoire.francetierslieux.fr/donnees/>

² C'est le cas du tiers-lieu Le 100° singe : <https://le100esinge.com/>

³ Voir par exemple le tiers-lieu L'Arbre en Normandie : <https://www.tierslieularbre.org/>

⁴ Les Jardins de la voie romaine, membres du réseau Cocagne, accueillent sur leurs sites des chantiers d'insertion par l'activité économique : <https://www.lesjardinsdelavoieromaine.com/>

Cas d'étude

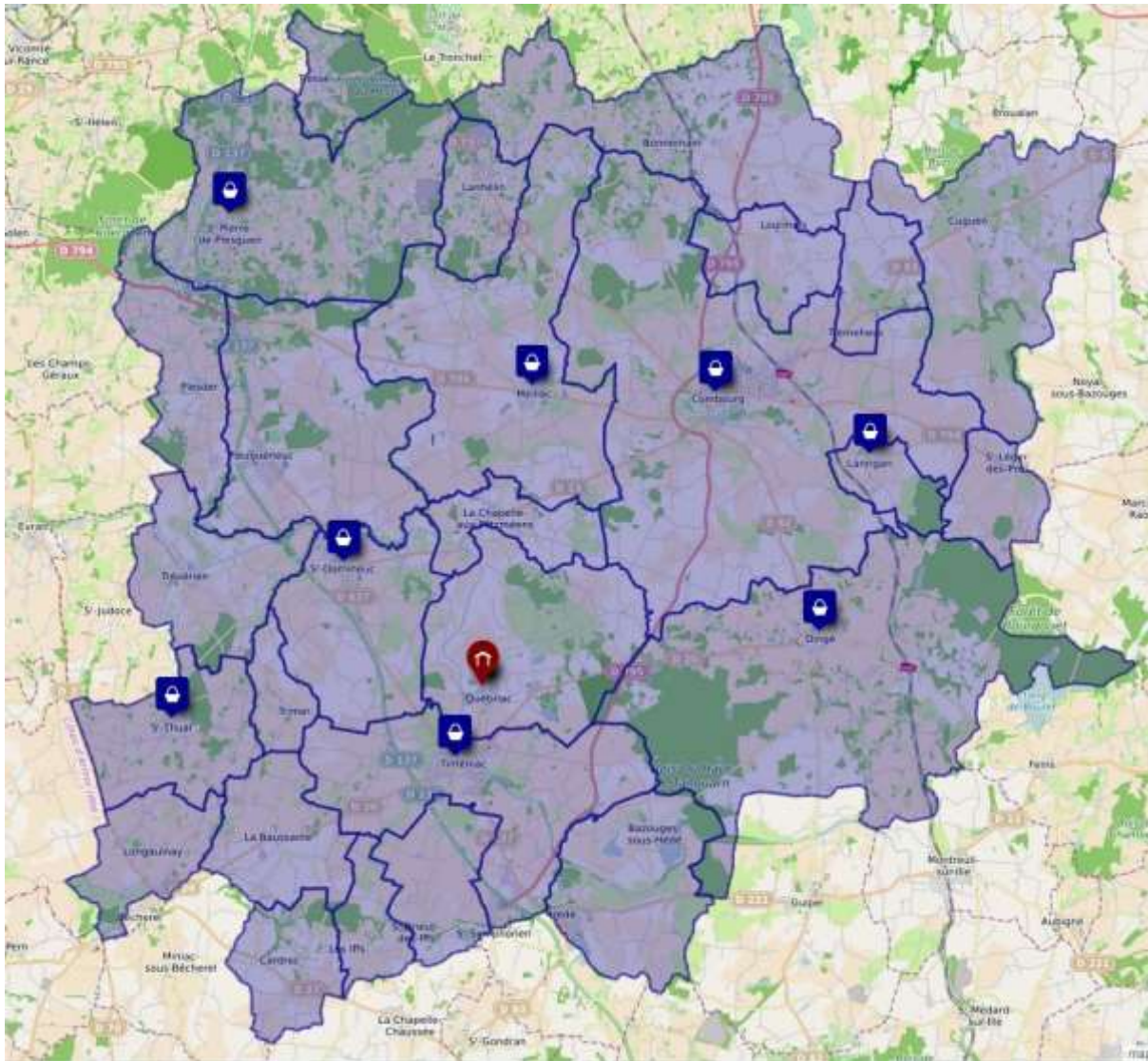
Bien Vivre en Bretagne Romantique/Les Serres (Québriac)

Le projet **Bien Vivre en Bretagne Romantique** (BVBR)⁵ émerge d'une initiative citoyenne d'entraide impulsée lors du confinement de mars 2020 via un groupe Facebook qui comptabilise, en juillet 2024, environ 9000 membres⁶. Au départ constitué comme un groupe informel de maintien du lien à l'occasion d'une situation d'isolement social inédite, l'objectif de ce collectif d'entraide se porte rapidement sur l'organisation locale d'une solidarité alimentaire, afin de garantir la sécurité alimentaire des habitant·es et de venir en aide aux producteur·ices. Ce collectif citoyen a ainsi coordonné la mise en place d'un marché ambulant en fédérant un réseau de producteur·ices, en organisant la collecte et la distribution des produits et en animant la communication autour de cette offre de service sur le territoire. La mutualisation d'un camion de livraison et la mise à disposition d'espaces de stockage (salles municipales) par les mairies ont permis l'organisation logistique de ce marché. Devant le succès de l'opération, le groupe se constitue en association en août 2020, et poursuit son activité. L'association compte, en 2024, environ 200 adhérent·es, 50 membres actifs et 3 salariés⁷ (source : site de l'association). Ce marché continue de fédérer une quarantaine de producteur·ices et créateur·ices du territoire (35 à 37 producteur·ices sont inscrit·es au moment où nous réalisons l'enquête). Au fil de ces premières années d'exercice, BVBR a élargi ses activités liées à l'alimentation en proposant, en parallèle du marché et à travers la mobilisation de cette communauté de production, des ateliers cuisine, la composition de paniers garnis, la vente de plats préparés à des tarifs solidaires, la préparation de buffets et repas à l'occasion d'événements locaux. Le marché ambulant mobilise un travail logistique conséquent qui s'appuie sur l'engagement d'habitant·es bénévoles (dont l'engagement est calculé à hauteur de 4400 heures par an, soit l'équivalent de 2,5 ETP), ainsi que sur un site internet marchand pour la commande des produits (commercialisation de 700 références de produits, boutiques en ligne administrées par chaque producteur commerçant). Après trois ans d'activité, le bilan présenté dans le compte rendu du comité de pilotage du marché montre une baisse des commandes (1148 en 2023 contre 1458 en 2020) ainsi qu'une baisse du montant moyen des paniers (44€ en 2023 contre 50€ en 2020). Lors de son dernier bilan, l'association fait état de l'érosion de la participation des producteur·ices aux actions, événements et gouvernance de BVBR. Si la dynamique citoyenne reste jugée positive, certains facteurs fragilisent potentiellement le projet sur le moyen/long terme.

⁵ Site du projet : <https://www.bvbr.org>

⁶ <https://www.facebook.com/groups/bretagne.romantique>

⁷ Un poste de gestion du marché ambulant, un poste d'animation nature et un poste de coordination du tiers-lieu qui est, au moment de l'enquête, non pourvu.



Points de dépôt du marché ambulant au sein de la Communauté de communes / Map data © OpenStreetMap contributors et Communauté de communes Bretagne romantique

Ce projet ancre son action dans un système de valeurs qui valorise le lien social, le vivre ensemble et le faire autrement. La philosophie de l'association emprunte à la culture sud-américaine la notion de « Buen vivir » afin d'éclairer ses lignes directrices. Émergé il y a plusieurs siècles, au sein des communautés indigènes andines, le *buen vivir* traduit une vision aux dualités multiples et assumées, et une quête d'équilibre entre ces dualités (Solón, 2018). Selon cette notion, chaque chose porte en elle ses propres contradictions. Dès lors, l'individu et la communauté sont deux pôles d'une même unité, et la communauté inclut tout à la fois l'humain et le non humain, le matériel et le spirituel. Le *buen vivir* est une construction permanente, dans laquelle passé et futur se côtoient, ce qui l'éloigne donc des visions linéaires de croissance et de progrès (*Ibid.*). Le projet BVBR défend ainsi un mode de vie ancré dans son milieu, qui doit engager les individus et les collectifs dans une responsabilité partagée pour l'entretien et le respect de la qualité de ce milieu de vie en intégrant toutes les populations humaines et non-humaines qui l'habitent. Les objectifs de l'association s'articulent autour de quatre axes de travail, tels qu'énoncés sur le site du projet :

- « Participer à la sensibilisation autour de la production alimentaire locale et de qualité et la souveraineté alimentaire⁸ ;
- favoriser l'interconnaissance, la rencontre, le lien social et le plaisir de faire ensemble ainsi que la connaissance de nos milieux ;
- sensibiliser la population à la diversité et la richesse de nos milieux de vie, environnements naturels, faune, flore et enjeu de l'air et de l'eau ;
- [développer] le Tiers lieu agri-culturel des Serres ».

L'association s'organise à travers six commissions de travail et d'animation (**Animation Tiers-Lieu, Alimentation, Aménagement Tiers-lieu, Rédactionnel, Nature & Rando, Jardin**). Elle est soutenue par la communauté de commune Bretagne Romantique, le département d'Ille-et-Vilaine, la région Bretagne, la Direction régionale de l'Alimentation, de l'agriculture et de la forêt de Bretagne (Draaf) et l'Ademe. Le marché ambulant n'étant pas rentable économiquement, le projet reste dépendant de ces soutiens publics pour maintenir son activité.

Le projet de tiers-lieu émerge du besoin de pérenniser les activités du marché et de disposer d'un espace fixe pour assurer la logistique et les activités de l'association. La création d'une Société Civile Immobilière (SCI) par l'association BVBR, la compagnie de théâtre Artoutaï et l'apport financier d'un donateur, permet de faire une acquisition commune des Serres de Launay en janvier 2022, composé d'1,6 hectares dont 1200m² de serres. La SCI évolue plus tard en Société Coopérative d'intérêt collectif (SCIC) et obtient le statut agricole. L'obtention de ce statut, préalable au développement de l'activité agricole et d'activités accessoires, permet désormais au lieu de s'engager plus précisément dans une définition approfondie des usages futurs. À ce stade, l'activité de production et d'expérimentation agricole n'en est encore qu'au stade de projet et d'intention. Pour autant, la coopérative citoyenne est affiliée à la Mutualité sociale agricole (MSA) à titre expérimental pour une durée de deux ans. À ce jour, le lieu permet d'accueillir la plate-forme logistique du marché ambulant, les bureaux de BVBR et d'Artoutaï, ainsi que la costumothèque de la compagnie de théâtre et permet d'organiser des événements et rencontres. Le 28 janvier 2024, une journée d'ateliers participatifs était organisée aux Serres en vue de préfigurer les usages et les aménagements du tiers-lieu. S'engage désormais une période de travaux et d'aménagements pour développer les usages du tiers-lieu. BVBR est également lauréat de l'appel à projet Deffinov⁹ en consortium avec le Centre de formation agricole (CPSA) de Combourg .

Le projet BVBR/Les Serres est implanté au cœur de la communauté de communes (CC) Bretagne Romantique. Cette CC compte, au 1^{er} janvier 2024, une population de 37025 habitant-es réparti-es sur 25 communes¹⁰. La CC a été désignée lauréate en mars 2023 du programme national pour l'alimentation. Ce territoire établit donc actuellement un Plan Alimentaire Agricole et Territorial (PAAT) qui vise notamment à agir sur les transitions agricoles, et à lutter contre la précarité et le gaspillage alimentaire. Au moment où nous réalisons cette enquête, la CC est en train d'établir un diagnostic du système alimentaire sur son territoire, à travers quatre enquêtes (un diagnostic agricole, une enquête restauration collective, une enquête commercialisation et une enquête consommateurs) dont la synthèse permettra ensuite d'établir un plan d'action. BVBR a été sollicitée pour se faire le relais citoyen de l'enquête consommateurs.

⁸ Terme originaire des États-Unis, le locavorisme porte des enjeux alimentaires, sociaux et environnementaux, en rupture avec le système dominant (Poulot, 2012). Dès sa genèse dans les années 1980, le locavorisme remet en cause « *des habitudes alimentaires contemporaines fondées sur l'internationalisation croissante des marchés et le développement d'instruments efficaces de distribution alimentaire* » (*Ibid.*, p.351).

⁹ Programme de financement pour le Développement de la formation dans les tiers-lieux, mis en place par les Régions avec le soutien de l'Etat dans le cadre du Pacte d'Investissement dans les compétences.

¹⁰ Source : <https://www.banatic.interieur.gouv.fr/V5/recherche-de-groupements/fiche-raison-sociale.php?siren=243500733>

Quels freins aux coopérations entre tiers-lieux et collectivités locales ?

En septembre 2023, le réseau Bretagne Tiers-Lieux organise aux Serres une rencontre sectorielle des tiers-lieux nourriciers bretons¹¹. L'association BVBR y fait état de ses questionnements¹², notamment au travers de témoignages de producteurs·rices associé·es au marché ambulant qui émettent certaines attentes vis-à-vis de ce réseau de tiers-lieux (plaidoyer politique, défense d'un modèle de production locale et de qualité, structuration pour continuer de lever des freins dans la distribution en circuit court et renforcer la dynamique citoyenne). La problématique principale de BVBR est de trouver comment passer d'un engagement de « *réaction à une situation dégradée* » à la pérennisation de cette dynamique dont les témoignages confirment qu'ils ont aidé à rompre l'isolement des producteur·ices et à impulser une dynamique de territoire.

Les producteur·ices qui témoignent ce jour-là évoquent une chute des ventes depuis le déconfinement, et une érosion de la consommation locale que les producteur·rices imputent notamment à la hausse de l'inflation. Dans cette perspective, le président de BVBR souligne à quelle point la coopération avec les pouvoirs publics est « *d'une puissance folle* », et qu'une collaboration vertueuse peut à son sens être vecteur de changements majeurs sur un territoire. Toutefois, cette collaboration semble parfois difficile, ainsi que les échanges globaux au cours de cette journée le soulignent. Les participant·es à cette rencontre sectorielle, pour la plupart engagé·es dans des tiers-lieux, évoquent ainsi les différences de temporalités, de langage, le défaut d'interconnaissance, de formation. Les échanges, formels et informels, font état de relations parfois difficiles entre les initiatives qui émanent de collectifs citoyens et les pouvoirs publics. La relation vire parfois à la défiance : « *On nous met des bâtons dans les roues, avec un empilement de normes qui pénalisent la créativité, la bonne volonté de citoyens qui veulent créer du lien. Il faut accepter une petite part de risque* »¹³.

Au cours de la journée, une table ronde animée par Bruded réunit les maires d'Evran et de Lanrigan qui partagent le constat d'un défaut d'interconnaissance qui freine parfois le bon accompagnement de ce type de projet hybride et transverse. Ils font état des difficultés techniques, financières, réglementaires, politiques qui peuvent faire obstacle, mais aussi des formes de soutien, de dérogations, qui peuvent être accordées, et de la reconnaissance de ces engagements citoyens. Ils soulignent également les différences de visions et de temporalités, la peur du changement, les pressions aussi qui peuvent exister dans un sujet aussi controversé que celui des transitions écologiques et agricoles en région Bretagne. Les questions portent sur des sujets parfois pragmatiques (pour échanger avec les élu·es, vaut-il mieux écrire un mail, un courrier, ou téléphoner ?) mais qui signalent à la fois un besoin de proximité et une difficulté à saisir la manière dont entretenir la relation avec les représentant·es politiques du territoire.

Dans le bilan 2023 du marché ambulant, document interne que nous avons pu consulter, BVBR déplore un manque de soutien des communes qui semblent peu soutenir et relayer l'existence de ce marché. Le bilan souligne que très peu d'élu·es sont client·es de ce marché, avec seulement deux personnes clientes régulières de ce circuit. Alors que les tiers-lieux peuvent être considérés comme « *une expérimentation en actes de la co-construction des politiques publiques* » (Richez-Battesti *et al.*, 2024), les relations semblent, dans ce cas précis, plutôt distantes. Affirmant une posture

¹¹ Ouest France (27 septembre 2023). "Québriac. Quinze tiers-lieux réunis dans la commune, samedi" [En ligne :][<https://www.ouest-france.fr/bretagne/quebriac-35190/quinze-tiers-lieux-reunis-dans-la-commune-samedi-4fbaf0ca-5ad1-11ee-a1ec-8693f7589e12>], consulté le 14 février 2024.

¹² Rencontre tiers-lieux nourriciers, Bretagne Tiers-lieux : https://www.bretagnetierslieux.bzh/files/ugd/0bb1b8_b5e1220ac1ca4b09a9d112b665f20311.pdf

¹³ Ouest France, op. cit.

non-contestataire, fondée sur la collaboration à l'échelle du territoire, BVBR s'interroge sur les raisons de cette difficulté à coopérer avec la communauté de communes, notamment dans la mesure où d'autres collectivités (Département et Région notamment) soutiennent l'initiative via des subventions. La problématique de recherche qui a émergé de façon inductive à l'issue de ces premières observations est la suivante : **alors même que l'engagement citoyen incarné par BVBR semble vertueux pour le dynamisme du territoire, quels facteurs font obstacle à des coopérations solides et durables entre ce projet de tiers-lieu nourricier et les pouvoirs publics locaux ?** L'analyse exploratoire proposée dans cette note de recherche nous amènera à naviguer dans un archipel de relations entre les collectivités et les tiers-lieux (voir annexe 1).

La démarche d'enquête

Notre première rencontre avec Les Serres/BVBR a eu lieu le 23 septembre 2023 à l'occasion de la rencontre sectorielle des tiers-lieux nourriciers. Les échanges lors des ateliers ainsi que les discussions informelles ont confirmé une volonté commune de poursuivre un travail sur le sujet de la coopération entre initiatives citoyennes et pouvoirs publics. Une prise de contact formelle a ensuite eu lieu le 10 novembre 2023 avec des membres de l'association (Président, Vice-présidente et Administratrice) et les membres de l'équipe de recherche POPSU (Amélie Tehel et Gaëlle Petit). Cette rencontre a permis de présenter plus en détails les enjeux de la recherche dans le cadre du programme POPSU, et d'échanger sur les thématiques de travail identifiées. À l'issue de cet échange, BVBR a donné son accord pour accueillir un atelier participatif aux Serres début 2024. La date a été fixée au vendredi 16 février sur un créneau de 3h.

- **Un atelier participatif**

Souhaitant favoriser une démarche participative et de concertation, le principal temps d'enquête a consisté à mettre en place un atelier participatif pour les habitant·es et bénévoles impliqués dans le projet BVBR/Les Serres. Nous avons ainsi composé un déroulé thématique visible en annexe 2, qui prévoyait un temps de travail avec un groupe fixe sur une durée de 3h. Toutefois, la date choisie, fixée sur un temps de préparation de marché, permettait certes de rencontrer un nombre important de personnes mais sans pouvoir compter sur un public fixe et engagé sur toute la durée de l'atelier. À partir du déroulé thématique, nous avons recomposé le temps de rencontre en temps d'échanges thématiques et adaptés au temps que chacun·e pouvait consacrer à cette discussion. L'atelier nous a permis d'échanger avec 14 personnes au fil de l'après-midi, 8 producteur·ices qui vendent leurs produits via le marché ambulant et 6 bénévoles/membres de l'association BVBR. Un compte-rendu de l'atelier a été remis à l'association BVBR dans les jours qui ont suivi. Afin de garantir l'anonymat des personnes participantes, ce compte-rendu n'a pas été versé aux annexes de cette note.

- **Entretiens semi-dirigés**

Dans un second temps, nous avons sollicité huit élu·es du territoire, maires de communes et élu·es au sein de la Communauté de commune Bretagne Romantique identifié·es comme partenaires du projet. Sur ces huit sollicitations, cinq sont restées sans réponse. Trois entretiens semi-directifs ont pu être conduits, à partir de la grille d'entretien visible en annexe 4. Les questions posées avaient vocation à interroger les formes du partenariat et le bilan de ces coopérations, ainsi que de faire émerger des points de tension dans la relation partenariale. Il s'agissait d'échanger sur ce que ce type de projet peut faire au territoire, et sur la manière dont il se distingue ou non d'autres projets similaires. Les verbatim mobilisés dans la présentation des résultats sont tous anonymisés.

Ces entretiens et le compte-rendu d'ateliers ont été complétés, pour l'analyse, par une lecture approfondie d'autres sources documentaires (documents internes, site web, compte-rendu de la

journée thématique Tiers-lieux nourriciers). Un entretien complémentaire a également été réalisé en juillet 2024 avec Adèle Gspann, chargée de mission à la Communauté de Communes Bretagne Romantique à la mise en place du PAAT.

- **Analyse des données**

À titre exploratoire, nous avons construit une grille d'analyse, inspirée du travail du psychosociologue Jacques Ardoïno, (Ardoïno, 1993) afin d'analyser et comprendre la situation sociale, à partir de différents points de vue (voir annexe 3). Le matériel collecté, lors de l'atelier mené auprès des membres et producteurs du collectif Les Serres, nous a permis d'identifier 26 éléments de réponses à la question du relationnel entre tiers-lieu et collectivités. Parmi celles-ci, 22 entrent dans le spectre de notre analyse : 11 expressions se situent au niveau des relations organisationnelles entre le tiers-lieu et les collectivités, 8 expressions concernent les relations interpersonnelles, 3 expressions s'articulent autour des relations organisationnelles entre le tiers-lieu et d'autres collectivités territoriales, 4 expressions n'entrent dans aucune de ces catégories. Le matériau récolté (témoignages recueillis pendant l'atelier et retranscriptions d'entretien) a également fait l'objet d'un codage thématique et transversal permettant d'approfondir les thèmes identifiés : relations interpersonnelles, relations organisationnelles, points de conflictualités, divergences de représentations.

La phase d'enquête, d'analyse et de rédaction de cette note a bénéficié de l'appui de Marine Besse, chargée d'études en sciences sociales indépendante et porteuse de projet d'un écolieu pour habitats réversibles en Région Nouvelle Aquitaine, et de Blanche Gaud, étudiante à Sciences Po Rennes en parcours Recherche et Expertise en Sciences Sociales du Politique. L'enquête s'est basée sur un corpus de données réduit, et l'analyse livrée dans la suite de cette note de recherche reste à ce jour au stade exploratoire.

Résultats exploratoires

« *On ne fait pas "contre", on fait "pour"* », ont répété à plusieurs reprises les membres de BVBR lors de nos échanges sur le terrain. Par-là, ils partagent leur étonnement de ne pas susciter davantage d'adhésion de la part des élu·es de leur territoire. Leur action est mise au service d'un territoire, pour renforcer un réseau de production locale, pour favoriser une consommation alimentaire plus saine et plus respectueuse de l'environnement. Selon eux, leur action est plus conformiste que contestataire. Ils marquent ainsi leur distinction avec des formes d'activisme radicales, et revendiquent au contraire leur respect du cadre légal et le souhait de coopération avec les pouvoirs publics. La démarche tiers-lieu constitue pourtant bien une « réponse » à une forme d'insatisfaction : « *Le tiers-lieu caractérise une réaction solidaire structurelle, la culture des communs, désireuse d'opérer un dialogue, plus ou moins subversif et conscient, entre la gestion institutionnelle du réel et les utopies* » (Dagonneau, 2022, p.451). Plus ou moins institutionnalisé, plus ou moins frondeur, le tiers-lieu vient *opposer* une vision citoyenne à des modes de faire dominants (Burret, 2021). Il expérimente un *faire autrement* qui vient perturber la pratique de l'action publique. La manière dont les pouvoirs publics s'acculturent et dialoguent avec ces formes expérimentales ouvertes sur des coopérations sur leurs territoires est inégale. Les résultats exploratoires relevés à partir de l'enquête menée avec BVBR cherchent à explorer certains points de difficulté dans la construction de ces coopérations.

- **Proximité et relations interpersonnelles**

L'action de BVBR se situe à l'échelle d'un espace vécu (Frémont, 1976). « *L'espace vécu comprend l'espace des pratiques quotidiennes (l'espace de vie) et l'espace des interrelations sociales (l'espace social) en tant qu'objets de la perception et de la représentation mentale qu'un individu ou un*

groupe puisse se construire »¹⁴. BVBR agit dans ce territoire en essayant d'y renforcer des liens de confiance et de proximité entre différentes catégories d'acteurs autour de l'enjeu de production et de consommation alimentaire. Parmi les enjeux relevés lors de l'atelier conduit avec BVBR, la question de la proximité avec les élu·es est régulièrement évoquée. La présence physique de représentant·es politiques lors des événements ou sur les points de dépôts du marché ambulant vaut, selon les acteurs rencontrés, pour soutien politique et facteur de légitimation de l'initiative : « *Ça peut faire la différence, certaines personnes portent beaucoup d'importance aux producteurs mis en avant par les élu·es* », indique une productrice membre du projet BVBR. *A contrario*, leur absence serait le marqueur d'un désintérêt ou d'un manque de soutien. Le poids de la dimension symbolique du rôle des élu·es est bien identifié par tous les acteurs rencontrés (BVBR et élu·es), mais il est investi de diverses façons et à divers degrés selon les postures de chacune et chacun. Un·e élu·e souligne : « *C'est normal qu'on participe (...). Symboliquement, j'entends bien que c'est important (...). Pour autant, c'est pas avec le chiffre d'affaires que je vais générer chez eux qu'ils vont s'en sortir* ». En matière d'action publique, l'entretien d'une rhétorique de proximité permet de « *relégitimer un lien représentatif corrodé* » (Lefebvre, 2020, p.454) en affirmant une relation de dialogue et d'ouverture sur le terrain sans bouleverser la division et hiérarchisation des rôles politiques (*Ibid.*). Mais pour les élu·es rencontrés, dont la disponibilité est limitée, leur capacité à se rendre physiquement présent·e auprès des acteurs de leur territoire (par exemple commerces, tiers-lieux, initiatives citoyennes et associatives) se heurte à des limites temporelles, matérielles et personnelles, et à une forme de confusion identitaire : où commence et où s'arrête la fonction de représentation politique ?

Source de frustration chez BVBR comme chez les élu·es, cette présence, jugée insuffisante d'un côté et impossible de l'autre, semble cristalliser des difficultés dans le rapport entre les acteurs du projet BVBR (producteur·ices et bénévoles) et les pouvoirs publics locaux. Cette dimension symbolique est probablement surinvestie par les membres de BVBR. Selon les élu·es rencontrés, la légitimation d'un tel projet passe moins par la présence des élu·es que par l'octroi de subventions ou des partenariats permettant l'approvisionnement des cantines. En parallèle, certain·es élu·es du territoire surinvestissent des craintes de dépossession de leur pouvoir d'action. Certain·es semblent ainsi entretenir une inquiétude, que d'autres jugent infondée, sur l'empiètement qu'un projet comme BVBR pourrait avoir sur leur capacité d'action politique. « *Et c'est vrai que les élus, c'est sans doute un défaut d'élus, on aime bien être à l'initiative des choses. Je ne sais pas si c'est de l'ego, si c'est autre chose, mais en tout cas c'est plutôt comme ça que c'est arrivé* », souligne un·e élu·e. Certain·es semblent ainsi craindre que BVBR aille jusqu'à les déposséder de leur pouvoir décisionnel et initiateur. Ces défiances mutuelles semblent nourrir une forme légère de conflit, le conflit étant entendu comme symptôme d'une « *disjonction relationnelle* » (Valitova et Besson, 2021), faite de dissonance et de divergences perceptives (*Ibid.*). Cette dimension interpersonnelle et affective dans la coopération ne peut être négligée, mais d'autres aspects de cette relation partenariale nous semblent plus pertinents à approfondir dans le cadre d'une enquête qui vise aussi à produire des éléments de réflexion pouvant s'étendre sur un territoire plus large.

- **Projet agile et cadres contraignants**

Les coopérations entre tiers-lieux et collectivités confrontent deux modèles organisationnels dissemblables. L'un est un modèle agile, qui tend vers une gouvernance horizontale et qui met en œuvre des modes d'action hybride, multi-acteurs et expérimentaux. L'autre est un modèle en silo, très sectorisé, garant du respect des cadres réglementaires. Les questions juridiques et administratives constituent, dans le cas qui nous intéresse, des points de blocages dans la communication et les modes de fonctionnement entre les acteurs. BVBR et les élu·es rencontrés font le constat commun que le cadre réglementaire, notamment en matière d'urbanisme, n'est plus adapté à l'action publique et aux initiatives de la société civile. La tension émerge de cette difficile conciliation, entre des normes qui

¹⁴ Définition de l'espace vécu sur GéoConfluences: <http://geoconfluences.ens-lyon.fr/glossaire/espace-vecu>, mis en ligne en 2003, modifié en 2024 et consulté le 3 juillet 2024.

s'imposent au fonctionnement du tiers-lieu et les modalités de prise de décision que se doivent de respecter les élu·es. « *Ils se sont installés sur un lieu qui, au sens de l'urbanisme, est un lieu agricole. Et les activités qu'ils voulaient y faire, ne sont pas d'ordre agricole, en tout cas n'étaient pas forcément que ça. Et ils ne comprenaient pas pourquoi nous, on n'allait pas aussi revoir notre posture au sens de l'urbain et leur autoriser une activité multiple – à la fois agricole, à la fois culturelle ... tout un tas de choses, tous les projets divers et variés qu'ils avaient en tête* », précise un·e élu·e. Pour les élu·es rencontré·es, le cadre juridique, bien que devant évoluer, reste nécessaire, et le projet citoyen, quelle que soit sa qualité, sa portée sur le territoire ou l'intention de ses acteurs, ne peut primer sur cet ensemble de normes, ni s'en affranchir, ni y déroger. En la matière, les élu·es rencontré·es affirment un principe de neutralité : il y a des choses que les collectivités ne peuvent pas faire, indépendamment de leur avis subjectif sur le projet en lui-même. Le modèle de coopération entre BVBR et les collectivités semble subir le flou des objectifs du projet du tiers-lieu et du marché ambulant : est-ce un projet économique, est-ce un projet associatif ? L'hybridation du modèle conduit les élu·es à la prudence, ou à un repli derrière les cadres juridiques et de soutien existants. L'appui des collectivités ne sera pas le même selon qu'elles considèrent le projet comme une initiative citoyenne, une entreprise à but lucratif, un projet agricole. De même, BVBR revendique un besoin d'accompagnement tout en valorisant aussi son indépendance d'action.

BVBR constitue un « *objet social non identifié* » ainsi que le qualifie un·e élu·e. La volonté de BVBR de développer ses projets sur sa propriété s'est heurtée à des difficultés lors de son installation à Québriac. L'utilisation de terrains agricoles est sensible et ne permet pas d'usages dérogatoires. Comme l'explique un·e élu·e : « *on a des injonctions nationales qui visent à économiser, donc l'espace agricole doit être dédié aux agriculteurs* ». Le territoire ne dispose pas d'autorisation de STECAL (Secteur de Taille et de Capacité d'Accueil Limitées) et la loi ZAN (Zéro Artificialisation Nette) de 2021 empêche aussi grandement l'implantation d'autres types de projet sur des terres dédiées à l'agriculture. Les collectivités disposent-elles d'une certaine marge de dérogation à ces cadres réglementaires ? Certains retours d'expériences lors de la journée sectorielle des tiers-lieux nourriciers montrent que certain·es élu·es assument le risque de défendre certains projets, et acceptent de leur appliquer des dérogations, dans la limite de ce que permet le droit. Les élu·es de la CC avec qui nous avons échangé se montrent prudents sur cet aspect. Les élu·es évoquent unanimement un devoir d'équité dans le traitement qu'ils accordent aux initiatives citoyennes et associatives du territoire, et ne souhaitent pas accorder à BVBR ce qu'ils n'accorderaient pas à d'autres projets associatifs. Ils sont aussi tenus par les précédents découlant de leurs décisions : un accompagnement spécifique à un tiers-lieu comme BVBR serait susceptible d'encourager des demandes similaires de la part d'autres acteurs. Ils se défendent aussi par la nécessité de conserver une cohérence politique globale sur leur territoire. Un soutien accordé à ce type de projet ne peut être décorrélé du reste de leur politique. Sur la question agricole, de nombreux autres projets existent sur le territoire, et les collectivités cherchent notamment à soutenir les jeunes agriculteurs qui s'installent.

Les collectivités s'inscrivent par ailleurs dans une temporalité qui ne correspond pas à celle du tiers-lieu. Une élue rappelle le temps long des processus « *de décision, de concertation, de délibération...* ». À l'inverse, les tiers-lieux bénéficient d'une plus grande agilité et rapidité d'action. S'ils peuvent agir à des échelles de temps différentes, ils s'inscrivent en réponse à des besoins immédiats du territoire¹⁵. En entretien, les élu·es sont bien conscients de ne pas être aussi réactifs que BVBR. Les élu·es constatent que le tiers-lieu souhaite avancer plus vite mais que la prise de décision et l'action publique restent contraintes par leur temps long. Les décisions prises et les actions menées sont, de fait, impactées par ces temporalités différenciées. En outre, la technicité des règles administratives et juridiques n'est pas toujours abordable pour les acteurs des tiers-lieux. Ainsi, les élu·es doivent « *prendre le temps de l'explication* », et adaptent parfois les règles. Un·e élu·e nous explique notamment ne jamais avoir fait de marchés publics, car ils ne sont pas adaptés aux capacités et au fonctionnement des petits producteurs locaux : « *je ne leur ai jamais imposé ça et je ne le ferai pas*

¹⁵ Pour rappel, le collectif BVBR s'est constitué en réponse à la situation inédite des confinements de 2020.

parce qu'ils ne sont pas du tout armés pour le faire aujourd'hui (...). Les collectivités doivent essayer de faire avancer le droit pour que le droit s'adapte aussi ». Dans le même temps, la loi Egalim (2018) impose à la restauration collective publique, depuis 2022, de s'approvisionner pour 50% minimum de produits locaux, durables, dont au moins 20% doivent être issus de l'agriculture biologique. Un·e élu·e s'interroge : comment assurer cet approvisionnement local si les petits producteurs du territoire ne sont pas en capacité de répondre aux appels d'offres des marchés publics ? Cela impose aux communes de penser leur découpage en lots de manière *ad hoc*, pour s'ouvrir à de petites productions. Pour autant, les petits producteurs ne disposent pas toujours des compétences techniques pour répondre à ces appels. En outre, ils doivent, s'ils sont lauréats d'un de ces appels d'offre, s'engager à fournir une production régulière et en quantité, ce qui impose une pression supplémentaire. Les agriculteur·ices locaux, les élu·es et les associations cherchent donc conjointement à favoriser l'approvisionnement local des restaurants collectifs, mais font encore face à des obstacles.

- **Maturation du projet**

Les producteur·ices rencontrés lors de l'atelier aux Serres militent pour que le local soit favorisé. En face, les élu·es conservent la même prudence : il faut trouver la juste manière de donner à la primauté au local tout en conservant une bonne qualité de relation avec les acteurs du territoire, et en préservant une relation d'équité pour ne pas créer de concurrence entre les petites productions locales, déjà confrontées à un marché particulièrement concurrentiel. La phase d'émergence du PAAT intègre ces questionnements. L'objectif d'un tel dispositif est « *d'apporter un liant pour faire système et développer une stratégie plus globale et plus territoriale* » (Corade, 2022, p.37). À ce stade de l'enquête, il n'est pas encore possible de discerner la manière dont les actions du projet BVBR vont être intégrées à la démarche. Alors que BVBR déplore une baisse des ventes, les élu·es se questionnent sur la pertinence du modèle et sur la capacité à susciter l'adhésion des populations locales.

Le circuit court peut être un outil au service de la politique de cohésion sociale, en agissant sur des trajectoires d'intégration sociale par le lien avec le consommateur, la reconnaissance professionnelle des pairs et une réaffiliation par la collaboration, notamment avec les collectivités (Chiffolleau, 2012). Mais il reste « *un marché de niche* », principalement investi par un profil rural aisé (Kressman, 2020), et à ce stade insuffisant pour répondre aux besoins alimentaires d'un territoire (*Ibid.*). Pour autant, cette stratégie coopérative de mutualisation¹⁶ permet de pallier l'isolement et la vulnérabilité de petites entreprises et de producteurs isolés (Lanciano *et al.*, 2016 ; Chiffolleau, 2012).

BVBR fait aujourd'hui face au défi de sa pérennisation et de sa professionnalisation : comment passer d'une communauté informelle d'intention à la pérennisation d'une activité économiquement équilibrée qui reste fidèle à la dimension citoyenne défendue par le projet ? Tel qu'elle semble s'être impulsée dans le collectif BVBR, cette stratégie de circuit court vise moins la consolidation d'un modèle économique à but lucratif que le renforcement d'un réseau d'interconnaissance et de confiance, fédérant les producteur·ices autour d'un enjeu de solidarité sur le territoire. La méthode tiers-lieu prolonge cette démarche, en renforçant les dynamiques expérimentales et de mutualisation, tout en cherchant à ancrer durablement une initiative citoyenne solidaire dans ce bassin de vie. L'accès à la propriété foncière, et les multiples démarches engagées par l'association BVBR vont en ce sens. Pour certain·es membres de BVBR, la stabilisation du modèle économique est un moyen à mettre au service d'un « projet de vie » et non une finalité de projet professionnel.

En agençant les différentes contraintes et obligations de chacun, BVBR pourrait constituer un appui intéressant dans la construction d'une politique publique sur la question alimentaire. Leur dispositif reste unique en son genre sur le territoire de la Bretagne Romantique, et a le mérite de mettre

¹⁶ Dans le cas du marché ambulant de BVBR, il y a mutualisation d'un circuit de distribution, de moyens logistiques (points de dépôts) et humains (bénévolat), et d'une plateforme de communication (site web commercial).

la lumière sur une question peu traitée localement. Comme le souligne un·e élu·e, « *il n’y avait pas cette connaissance ou cette sensibilité à la production locale* » en Bretagne Romantique, ce que cet·e élu·e impute à l’absence d’antenne de la chambre d’agriculture sur le territoire¹⁷. Une grande partie de la production agricole, qui occupe une place importante sur le territoire, est opérée en agriculture conventionnelle, dont les débouchés sont rarement locaux.

Au fil des années, la maturité et la crédibilité du projet grandissent. L’ouverture progressive des Serres a notamment permis à BVBR d’apprendre, de surmonter des difficultés, et donc, selon un·e élu·e, de « *légitimer leur parole et leur place* ». Cet engagement sur le temps long semble être un facteur de réassurance pour les élu·es. Il implique, pour le projet citoyen, de « *mobiliser des gens, de les garder mobilisés sur le temps long (...) de garder la motivation, de ne pas s’épuiser* », ainsi que le souligne un·e élu·e. C’est notamment ce dont tiers-lieu et collectivité peuvent faire l’apprentissage conjoint, puisqu’ils partagent cette confrontation permanente à des réglementations à la fois contraignantes et changeantes, ainsi qu’à la nécessité de mobiliser à long terme. Un·e élu·e rappelle également que des initiatives plus anciennes ont eu le temps nécessaire à la consolidation des liens sur le territoire, ce qui est primordial pour des lieux qui peuvent avoir tendance à fonctionner en circuit fermé. Le temps long permet donc aussi de créer des liens avec un ensemble d’acteurs locaux, d’aller vers le grand public, de gagner en visibilité et en crédibilité face aux acteurs citoyens et institutionnels. Un·e élu·e rappelle ainsi ce potentiel qu’a BVBR, et souligne que « *comme toute structure qui se développe, il y a forcément des crises de croissance et des paliers de verre qu’il faut briser pour pouvoir gagner à la fois en termes d’assise, de structure, de visibilité, de légitimité* ».

Quelques ressources pour aller plus loin

Les tiers-lieux nourriciers. Engagés pour la transition agroécologique et alimentaire¹⁸, guide réalisé en 2020 par FAB’LIM, l’INRAE Montpellier – UMR Innovation et InCitu, en partenariat avec la Chaire AgroSYS – Institut Agro et la DRAAF Occitanie.

Guide Tiers-lieux et collectivités¹⁹, réalisé par l’Agence Nationale de la Cohésion des Territoires et France Tiers-Lieux.

La **Revue sur les tiers-lieux #6**²⁰ publiée en novembre 2020 par la Coopérative Tiers-Lieux (Réseau Régional des tiers-lieux en Nouvelle-Aquitaine) a consacré un dossier sur les tiers-lieux nourriciers et les démarches de territoire.

Ouvertures

Un PAAT en phase de diagnostic sur le territoire de Bretagne Romantique

Suite à la labellisation obtenue en 2023, la CC Bretagne Romantique s’est engagée dans la phase d’émergence de son PAAT. Une chargée de mission est actuellement en charge d’assurer le diagnostic de l’état du système alimentaire du territoire. Plusieurs instances de gouvernance ont été mises en place : un **Comité Technique** (composé de trois élu·es : vice-président en charge de l’environnement, vice-président en charge du développement économique et vice-présidente de l’action sociale) ; une **Commission PAAT** (composée d’une douzaine d’élu·es communautaires, suite à un

¹⁷ L’antenne la plus proche se situe à Dol-de-Bretagne, dans la Communauté de communes du pays de Dol et de la Baie du Mont Saint-Michel, qui n’est pas membre du Contrat de coopération.

¹⁸ La brochure est téléchargeable à cette adresse : <https://fablim.org/tiers-lieux-nourriciers/>

¹⁹ Le guide est téléchargeable sur le site de l’ANCT : <https://agence-cohesion-territoires.gouv.fr/france-tiers-lieux-et-lanct-lanct-un-guide-pour-les-collectivites-1271>

²⁰ À voir sur le site de la Coopérative Tiers-lieux : <https://coop.tierslieux.net/document/revue-sur-les-tiers-lieux-6/>

appel aux volontaires parmi les commissions précitées) ; un **Comité de pilotage** qui réunit les acteurs professionnels (en novembre 2023, il rassemblait plus de 80 acteurs du monde agricole, de la transformation, des acteurs citoyens, de la restauration collective, de la distribution...). La phase de diagnostic est presque achevée et la mise en place du PAAT se dessine à horizon de début 2025. BVBR est membre du Comité de pilotage pour la partie distribution, au titre de ses activités de marché ambulant. BVBR a contribué à la diffusion de l'enquête grand public par des actions de tractage, et a été présent aux différents ateliers de concertation. D'autres initiatives citoyennes ont été impliquées dans la démarche, notamment Des Idées plein la terre, association d'éducation populaire sur les questions de transitions, basée à Dol de Bretagne mais qui agit également sur le territoire Bretagne Romantique. Sur le territoire, les questions alimentaires et agricoles sont nouvelles pour la CC qui avait jusque-là peu de liens avec le monde agricole. La démarche de diagnostic a donc exigé un travail de discussion et de pédagogie pour faire comprendre les attentes et les enjeux du PAAT. Actuellement, la démarche entre dans sa phase la plus épineuse, celle de la définition d'un plan d'action qui doit répondre aux besoins et attentes de la pluralité des acteurs du territoire, tout en réussissant à les garder embarqués dans la démarche.

Vers un partenariat public-commun ?

D'autres modèles de coopération, plus ambitieux dans leur mise en œuvre, mais peut-être plus adaptés aux défis actuels, pourraient être envisagés, à l'instar de Partenariats Public Commun (PPC). « Le partenariat public commun (PPC) est un modèle de propriété et de gouvernance conjointe, dans lequel les deux parties principales sont un représentant de l'État (en général une municipalité) et une association de communs (par exemple une coopérative mixte ou une société d'intérêt communautaire) » (Milburn et Russell, 2022, p.133). Ancré dans la pensée des communs (Ostrom, 2010), cette forme de coopération vise à renouveler la conception de politiques publiques en y intégrant pleinement les initiatives citoyennes (Dau et Krausz, 2022). Les initiatives citoyennes dépassent le rôle d'appui ou d'espace de consultation, mais deviennent pleinement, aux côtés des pouvoirs publics, co-gestionnaires de services publics, de ressources... S'il constitue un défi politique et juridique (*Ibid.*), ce type de partenariat peut constituer un changement d'orientation ambitieux.

Quelle mise en réseau des tiers-lieux nourriciers à l'échelle du contrat de coopération ?

Le bureau des temps de Rennes Métropole anime depuis plusieurs années un réseau des espaces de *coworking* à l'échelle du contrat de coopération. Cette initiative, intitulée **Le Bureau à rallonge**, a pris en considération la hausse des situations de télétravail, et vise ainsi à encourager employeurs et télétravailleur·ses à s'emparer des espaces de travail collectifs existants sur le territoire. Les enjeux d'un tel projet sont multiples : il s'agit de favoriser la réduction des mobilités domicile-travail, mais aussi de garantir de meilleures conditions de travail aux télétravailleur·ses (lutte contre l'isolement, ergonomie des postes de travail, etc). Les investigations menées au cours de ce travail de recherche ont permis d'identifier plusieurs initiatives correspondant à la méthode des tiers-lieux nourriciers sur le territoire du contrat de coopération. À Rennes, la Ferme de Quincé, la Basse-Cour et le Jardin des mille pas développent des activités d'agriculture maraîchère, de ferme permacole et d'ateliers sur les questions d'alimentation. À Epiniac, l'éco hameau La Bigotière développe un modèle innovant d'habitat participatif et intègre un *drive* paysan coopératif pour s'engager dans les transitions alimentaires. Toutefois, cette sous-typologie de tiers-lieu se fait encore discrète dans le paysage, et les projets sont encore en phase de maturation. Il est difficile, à ce stade, de concevoir une mise en réseau équivalente à celle qui s'opère pour le Bureau à rallonge qui fédère une quarantaine d'espaces de *coworking*.

Des exemples de coopération sur d'autres territoires

Mouans-Sartoux est une commune d'un peu plus de 10 000 habitant·es située dans les Alpes Maritimes dans la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse. Leur Projet Alimentaire de Territoire, labellisé depuis 2017, a mis en œuvre des dispositifs pour tendre vers davantage

d'autonomie alimentaire dans un contexte territorial marqué par le déclin des fermes maraîchères. La commune a acquis par préemption six hectares de domaine agricole et mis en place une régie agricole municipale en 2011 qui permet de couvrir 80% des besoins en légumes frais et bio de la restauration collective²¹. À travers les actions d'une Maison d'Éducation à l'Alimentation Durable, la commune encourage également les habitant-es à l'auto-production alimentaire.

La **Vigotte Lab** est un tiers-lieu et hameau démonstrateur dédié à la transition écologique en ruralité, situé à Girmont-Val-d'Ajol dans les Vosges²². Le projet s'est construit sur un partenariat public-privé-civique, et rassemble aujourd'hui une cinquantaine de partenaires, intégrant des collectivités, des écoles et universités, des entreprises et associations. La Vigotte est un laboratoire vivant de transition qui a été labellisé Fabrique de territoire²³ en 2021. Cette plateforme d'expérimentation ouverte permet de travailler les transitions sur un lieu vivant de 30 hectares par une méthodologie de recherche action ouverte à la société civile, au monde économique et aux acteurs publics institutionnels.

Au Canada, le **Bas-Saint-Laurent** s'est engagé depuis 2020 dans un processus de recherche action multi-partenarial pour travailler à la résilience territoriale face aux crises climatiques et alimentaires²⁴. Coordonné par Le Laboratoire en innovation ouverte du Cégep de Rivière-du-Loup, le projet ambitionne d'atteindre d'ici 2054, via des productions locales et durables, au moins 50% d'autonomie en matière de consommation en énergie, agriculture et biens manufacturés. Leur comité de pilotage inclut des élus municipaux, une équipe de recherche, des expert-es et des membres de la société civile. À l'issue de sa première phase, les membres du projet constatent que la « *FabRégion Bas-Saint-Laurent a posé les bases d'un réseau rassemblant des acteur-trice-s régionaux majeurs qui ont permis de positionner l'autonomie comme un thème important du développement régional* »²⁵.

Les autrices souhaitent remercier les membres du projet BVBR pour leur accueil chaleureux, les élu-es qui nous ont rencontré en entretien pour leur temps précieux, ainsi que les membres du consortium de recherche POPSU Transitions animé par la Chaire TMAP pour la qualité des échanges.

²¹ Voir le détail du projet sur le site de la commune : www.mouans-sartoux.net/alimentation-durable.html

²² Voir le site du projet : <https://lavigottelab.org/>

²³ Mis en place par l'État via l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires, le dispositif Fabrique de territoire soutient la création et le développement de tiers-lieux en France : <https://agence-cohesion-territoires.gouv.fr/fabriques-de-territoire-582>

²⁴ Voir le site du projet : <https://fabregionbsl.quebec>

²⁵ Extrait du bilan de la phase 1 du projet de la FabRégion (2020-2023), p.64 : <https://fabregionbsl.quebec/wp-content/themes/fabregionbsl/resources/documents/bilan-phase1.pdf>

Bibliographie

Ardoino, J. (1993). L'approche multiréférentielle (plurielle) des situations éducatives et formatives. In *L'approche multiréférentielle en formation et en sciences de l'éducation, Pratiques de formation (analyse)*, Université Paris VIII, Formation Permanente, N° 25-26, Paris.

Bretagne Tiers-Lieux (2024). *Panorama des tiers-lieux bretons 2024*.

Burret, A. (2021). La politisation des tiers-lieux. *Multitudes*, n° 83, 208-214.

Chiffolleau Y., Dechancé J., Peres J. et al. (2020). *Les tiers-lieux nourriciers, engagés pour la transition agroécologique et alimentaire*. Rapport de recherche.

Chiffolleau, Y. (2012). Circuits courts alimentaires, dynamiques relationnelles et lutte contre l'exclusion en agriculture. *Économie rurale*, 332, 88- 101.

Colmellère, C., Corteel, D., Fages, V., & Lacour, S. (2019). Dénouer l'écheveau des tiers lieux : Tentatives généalogiques. *Sociologies pratiques*, N°38(1), 3-10.

Corade, N. (2022). Les PAT, nouvelle façon de faire du développement territorial ?, *Paysans & société*, N° 395(5), 36- 41.
<https://doi.org/10.3917/pes.395.0036>

Dagonneau, M. (2022). Les tiers-lieux en France, laboratoires de nouvelles solidarités socio-spatiales ? *Bulletin de l'Association de géographes français*, vol. 99, no. Numéro 3, 2022, 435-457.

Dau, É. & Krausz, N. (29 mars 2022). Partenariats public-communs : entre rapport de force, politisation et insurrection du droit, *AOC*, [En ligne : <https://aoc.media/opinion/2022/03/28/partenariats-public-communs-entre-rapport-de-force-politisation-et-insurrection-du-droit/>], consulté le 2 septembre 2024.

Frémont, A. (1976), *La Région, espace vécu*. Flammarion.

Glémoin, P., & Billaudeau, V. (2022). Les tiers-lieux de transition sociétale en région ouest de la France : Penser un « transitio-mètre » pour comprendre leurs effets transitionnels au niveau local. *Noroi*, 264- 265, 139- 155.

Idelon, A. (2022), Le tiers lieu berceau des communs ou couteau suisse des communes ?, *Nectart*, n°14, p. 96-109.

Kressmann, G. (2020). Produire localement, vendre en circuits courts : Un nouveau paradigme ? : *Paysans & société*, N° 382(4), 37- 43.
<https://doi.org/10.3917/pes.382.0037>

Lanciano, É., Poisson, M., & Saleilles, S. (2016). Comment articuler projets individuel, collectif et de territoire ? Le cas d'un collectif de transformation et commercialisation en circuits courts: *Gestion 2000, Volume 33(2)*, 75- 93.
<https://doi.org/10.3917/g2000.332.0075>

Lefebvre, R. (2020). Proximité. Dans Pasquier, R., Guigner, S. et Cole, A. (2020). *Dictionnaire des politiques territoriales* (2e édition). Les Presses de Sciences Po.

Liefooghe, C. (2018). Le tiers-lieu, objet transitionnel pour un monde en transformation. *L'Observatoire*, N° 52(2), 9-11.

Milburn, K. et Russell, B. (2022). Partenariats public-commun, autogestion et droit à la ville. *Passerelle*, n°23, 04/2022. 128-138.

Ostrom, E. (2010). *Gouvernance des biens communs. Pour une nouvelle approche des ressources naturelles*. De Boeck.

Poulot, M. (2012). Vous avez dit « locavore » ? De l'invention du locavorisme aux États-Unis: *Pour*, N° 215-216(3), 349- 354.
<https://doi.org/10.3917/pour.215.0349>

Richez-Battesti N., Maisonnasse J., Besson R. (2024). Le tiers-lieu comme trajectoire territorialisée d'innovation sociale : le cas d'un territoire rural, *Revue d'Économie Régionale et Urbaine*, 2, 257-277.

Solón, P. (2018). Le « buen vivir », une autre vision du monde, (Jean Merckaert, Trad.).*Projet*, 2018/1 (N° 362), 66-72.

Valitova, A. & Besson, D. (2021). Un cas de conflit organisationnel analysé par les dynamiques communicationnelles. *Management international-Mi*, 25(5), 37-53.

Annexe 2 · Plan d'atelier

Atelier Les Serres · Vendredi 16 février 2024

Conception et animation : Amélie Tehel, Marine Besse, Gaëlle Petit.

Thème : coopération entre les pouvoirs publics et les initiatives citoyennes.

Objectif : faire un état des lieux de la manière dont vous vivez, au quotidien, cette coopération, cette relation de partenariat, ses forces, ses faiblesses...

Animation/Facilitation :

- Relancer les échanges
- S'assurer de garder le fil des objectifs
- Collecter des verbatims
- Prendre quelques photos de l'atelier
- Documenter, prendre des notes au travail sur tables
- [Accueil, médiation] : public « flottant » > accueillir, expliquer la démarche, orienter vers les ateliers.

Déroulé

5 min | Rappel du contexte du projet : qui nous sommes, projet POPSU + règles du jeu

| Animation : Amélie

Écouter avec attention, avec respect et sans jugement, rester ouvert aux perspectives, essayer de travailler une prise de distance pour faciliter l'analyse.

10 min | Brise-glace : météo de l'humeur | Animation : Marine

15 min | Exercice individuel | Animation : Amélie

Bénévoles et habitants : Sur un post-it, à partir de votre expérience dans ce lieu, dans ce projet, notez un exemple de coopération avec les pouvoirs publics (commune, intercommunalité, avec des élu-es, avec des services...). Cela peut être un exemple de coopération qui a fonctionné, qui n'a pas fonctionné, ce peut être une anecdote, une rencontre, un partenariat, un bon souvenir ou un mauvais...

Notez un exemple par post-it.

Variante habitants uniquement : qu'est-ce qui, pour vous, fait du projet BVBR un projet important sur votre territoire ? Selon vous, à quels besoins de territoire répond ce projet ?

10 min | Discussion autour des exemples

Affichez votre post-it sur le tableau global, avec quelques mots de présentation de la situation que vous avez retenue.

40 min (20 min x 2) | Forces et faiblesses des coopérations actuelles | Animation : Amélie ; Facilitation : Gaëlle et Marine

Composez des groupes de 4/5 personnes (3 à 4 groupes). Chaque groupe va travailler sur une question pendant 20 minutes. A l'issue du temps imparti, chaque groupe passe à la question non traitée. Format « world café » : la deuxième phase vise à compléter les éléments déjà proposés dans le premier temps de travail.

Variante : temps de travail de 20 minutes par table avec facilitation.

> Question n°1 : Qu'est-ce qui favorise les coopérations avec les pouvoirs publics ? Qu'est-ce qui marche ? Quels sont les points positifs de ces relations de travail ? Quelles avancées, quelles améliorations ont pu être observées depuis le début du projet en termes de coopérations ?

> Question n°2 : Qu'est-ce qui freine ces coopérations (du côté des pouvoirs publics, du côté du projet lui-

même) ? Comment qualifier ce qui ne marche pas, ce qui fragilise le projet ? Qu'est-ce qui, dans ces coopérations, freine le bon développement du projet, l'entrave, lui nuit éventuellement ?

Animation : accompagner la qualification des phénomènes, favoriser la distance réflexive, poser des questions pour susciter la prise de hauteur et l'analyse des phénomènes, documenter/prise de notes.

10 min | Restitution par question

30 min | Les plans d'action | Animation : Amélie ; Facilitation : Gaëlle et Marine

Composez des groupes de 4/5 personnes (3 à 4 groupes). Idéalement, changez de configuration de groupes.

Variante : temps de travail de 15 minutes par table avec facilitation.

Choisissez un ou deux freins parmi ceux qui ont été évoqués. Imaginez collectivement des pistes de résolution, de travail, pour lever ces freins. Essayez de les qualifier, de les classer sur une échelle de temps et de faisabilité. Qu'est-ce qui est faisable, qu'est-ce qui est plus utopique ? Qu'est-ce qui peut être éventuellement fait demain, la semaine prochaine, dans un mois, un an, dix ans... ?

Animation : favoriser la distance réflexive, poser des questions pour susciter la prise de hauteur, questionner la faisabilité des actions, aider à traduire les dimensions subjectives/sensibles en types d'actions opérationnelles, documenter/prise de notes.

10 min | Restitution

Forme à improviser : échelle de temps, nuages d'idées...

10 min | Météo de fin | Animation : Marine

Annexe 3 · Grille d'analyse relationnelle

	INDIVIDU Membres de la Scic Les Serres	COLLECTIF Les Serres
INDIVIDU Élu-es des communes de distribution	<p>RELATIONS INTERPERSONNELLES</p> <ul style="list-style-type: none"> - "Les élu-es sont uniquement dans des relations interpersonnelles" - "C'est une question de feeling. Il faut trouver des élus qui comprennent" (collaboration) - "Certains élus considèrent l'action citoyenne comme une concurrence" (méfiance) - "Certains élus que je connais sont aussi des utopistes, sincères." - "Il faut favoriser l'interconnaissance. L'organisation d'événements permet d'aider à l'interconnaissance, mais "peu d'élu-es viennent, et ceux qui viennent sont ceux qui sont déjà acquis à la cause" (Indifférence) - "Certains élus ont une vision très "traditionnelle" de la démocratie, où celui qui est élu décide pour la population [c'est-à-dire sans concertation]" (méfiance) <p>8 RÉPONSES</p> <p>I (interpersonnel car méconnaissance du sujet) I (achats de la commune auprès de producteurs locaux) I (problème de vision peu élargie) I (avancées = des liens se tissent) I (liens interpersonnelles dans certaines communes, pas dans d'autres) I (trouver le "bon interlocuteur") I (nécessite liens inter-personnels) I (divergence de visions sur l'influence des élu-es)</p>	
COLLECTIVITÉ Communes de distribution		<p>RELATIONS ORGANISATIONNELLES</p> <ul style="list-style-type: none"> - "Manque de clarté des appels à projet" (mise en lien difficile) - Attente de reconnaissance, de soutien des collectivités (confiance) - Aucun lien avec les collectivités, peur d'instrumentalisation (défiance) - "D'où vient cet antagonisme ? La peur ? L'incompréhension ?" (Méfiance) - "À l'échelle communale, le projet ajoute du dynamisme" (observation) - "On n'a pas du tout envie de se couper des pouvoirs publics. Mais ce n'est pas simple" (volonté de coopération, collaboration) - "On ne leur parle pas, parce qu'on sort des cadres" (confiance) - "Ils ne savent pas ce qu'est un tiers-lieu" (indifférence) - Enjeu de "normaliser" l'action, "de montrer qu'on n'est pas dangereux". (Méfiance) <p>11 RÉPONSES</p> <p>I (manque de clarté) I (défiance, face à l'instrumentalisation du projet) I (soutien économique) II (attentes de relation commerciale entre mairie et certain-es producteur-ices) I (aucun lien, ni subvention) I (système concurrentiel collectivité // initiatives citoyennes) I (aspiration à favoriser l'inter-connaissance) I (honore les proposition de collaboration : comice, sondage) I (contractualisation du bénévolat, collaborations) I (rassurer, dessiner un lien de confiance) I (notion de propriété terrienne)</p>
AUTRES COLLECTIVITÉS du territoire Bretagne Romantique		<p>RELATIONS ORGANISATIONNELLES</p> <ul style="list-style-type: none"> - "L'organisation d'événements permet d'aider à l'interconnaissance, mais "peu d'élus viennent" (indifférence) - Autre collectivité : sollicitation par la com/com de faire cette enquête (collaboration) - "BVBR bénéficie de soutiens du département, de la région, de l'Etat" <p>3 RÉPONSES</p> <p>I (bonnes relations avec la chargée de projet, mais faible influence) I (soutiens à différents niveaux) I ("gauche hors sol" pas locale // "droite sociale" locale)</p>

Annexe 4 · Grille d'entretien élu-es

INFORMATIONS DE PROFIL	
Prénom / Nom	
Étiquette politique	
Fonction	
Formation / Métier	
Commune	
Nombre d'habitant-es	
COOPÉRATION AVEC LE TIERS-LIEU ET LES INITIATIVES CITOYENNES LOCALES	
Pouvez nous donner l'historique de votre partenariat avec Les Serres ? Comment situez-vous votre relation avec le Tiers-lieu Les Serres ? Qu'est-ce qui fonctionne ? Qu'est-ce qui pourrait être amélioré ?	
Pouvez-vous décrire une coopération avec une initiative citoyenne qui fonctionne, selon vous ? Pourquoi est-ce selon vous une réussite ? Par quelles différentes étapes cette coopération est-elle passée ?	
Pouvez-vous décrire une coopération qui n'a pas fonctionné, selon vous ? Pourquoi est-ce selon vous un échec ? Par quelles différentes étapes cette coopération est-elle passée ?	
VISIONS ET APPORTS AU TERRITOIRE	
En tant que citoyen, professionnel, maire, élu à communauté de communes, arrive-t-il que vos visions s'opposent ou soient bousculées par certains sujets/méthodes portés par Les Serres ?	
Qu'est-ce que Les Serres apportent au territoire ? pour la pratique de l'action publique telle que vous l'entendez ?	
Sur quel sujet Les Serres est source de difficulté pour le territoire ? pour la pratique de l'action publique telle que vous l'entendez ?	
RELATIONS ET INTER-CONNAISSANCE	
Êtes-vous déjà allé à des évènements organisés par Les Serres ? Êtes-vous client du marché ambulant ?	
Certain-es élu-es du territoire semblent un peu réticents aux actions des Serres. Est-ce que vous savez ce qui peut motiver ces réticences ? Est-ce que vous voyez des actions possibles pour Les Serres pour fédérer et diffuser davantage leur projet auprès de ces élu-es ?	